

Vos questions / nos réponses

Contre expertise

Par [Profil supprimé](#) Postée le 16/09/2019 21:48

Alors voilà mon permis est actuellement en rétention.

J'ai été contrôlé le 15/09 positif pour cocaïne et opiacé alors que je n'en est pas consommé, j'ai juste consommé de la ketamine.

Pour le test à virer et je n'est pas fait de prise de sang car on ne pas dit que cela servira à la contre expertise. Les gendarmes m'ont proposer sous forme de choix salivaire ou sanguin. J'ai donc fait un second salivaire et attend les résultats.

Je voulais savoir si je pouvais tous de même faire la demande d'un test sanguin après l'interpellation si le résultat du second salivaire s'avère positif ?

Mise en ligne le 20/09/2019

Bonjour,

Compte tenu des délais, le prélèvement sanguin n'aurait plus de sens.

En choisissant le test salivaire, vous avez effectivement renoncé au test sanguin, mais une contre-expertise peut se faire sur le second échantillon salivaire aussi.

Si le second test s'avérait positif à la cocaïne et aux opiacés, on pourrait alors penser que la kétamine consommée était peut-être « contaminée » avec ces drogues.

Si c'est le cas, la contre-expertise montrera que vous avez « consommé » ces drogues. Bien que ce soit manifestement involontaire, vous n'avez aucun moyen de prouver le contraire.

Vous n'aurez dans ce cas, plus de recours possible.

Pour toutes autres questions ou précisions, sachez que nos écoutants sont joignables soit par téléphone au 0800231313, appel anonyme et gratuit, tous les jours de 8h à 2h, soit par Chat via notre site internet www.drogues-info-service.fr, tous les jours de 14h à minuit.

Bien à vous

En savoir plus :

- [Adresses utiles du site Drogues info service](#)